



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La création d'activités en zone de montagne désertifiée : l'expérience des Alpes du Sud

J.-P. Daubard, J.-B. Chémery

Citer ce document / Cite this document :

Daubard J.-P., Chémery J.-B. La création d'activités en zone de montagne désertifiée : l'expérience des Alpes du Sud. In: Économie rurale. N°168, 1985. pp. 11-14;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1985.3170>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1985_num_168_1_3170

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Au moment où la société industrielle et urbaine s'enfonce dans la crise, il semble possible et rentable de créer des activités dans les zones jusqu'alors délaissées. L'expérience menée dans une des zones françaises les plus désertifiées, les Alpes du Sud, en témoigne. On y constate deux mouvements contradictoires : une poursuite de la déstructuration de la société locale, traumatisée par une émigration séculaire et l'afflux touristique, et un mouvement d'installation alimenté d'abord pour la contestation de Mai 1968 et maintenant par la crise économique. Les pouvoirs publics se sont efforcés d'orienter et d'accompagner ce mouvement par diverses initiatives dont la création du Bureau d'Accueil des Alpes du Sud. Une évaluation récente a montré la pérennité de ces installations, et leur effet positif sur l'économie et la société locale. Il est maintenant nécessaire de concevoir un système d'appui à la création d'activité avec tous les partenaires institutionnels locaux, pour détecter les candidats, les aider à monter leur projet, rechercher les opportunités de la zone et assurer le suivi de ceux qui créent des activités du moins tant qu'il y aura des candidats pour prendre le risque de s'engager dans la création d'activités.

Abstract

Job creation in desertified mountain zones the southern alps experiment

As the urban-industrial society experiences a deepening crisis, it seems possible and profitable to create jobs in hitherto by-passed areas as shown by attempts made in one of the most desertified French areas, the Southern Alps. Two opposite trends are visible : shaken by secular outmigration and by the influx of tourists, the local society continues its déstructuration process; new settlers come in under the influence of May 1968 protest movements and now of the economic depression. This is helped by various public measures including the creation of the Southern Alps Welcome and Promotion Board. A recent evaluation study has shown that settlers have usually been successful and had positive effects on the local society and economy. As long as there is a supply of candidates for business and job creation, it is worthwhile to provide them with supporting services by coordinating all local services and institutions for finding prospective candidate, help them build their projects, explore new opportunities, provide for follow-up support.

**LA CRÉATION D'ACTIVITÉS
EN ZONE DE MONTAGNE DÉSSERTIFIÉE :
L'EXPÉRIENCE DES ALPES DU SUD**

J.P. DAUBARD* J.B. CHÉMERY**

Résumé :

Au moment où la société industrielle et urbaine s'enfonce dans la crise, il semble possible et rentable de créer des activités dans les zones jusqu'alors délaissées. L'expérience menée dans une des zones françaises les plus désertifiées, les Alpes du Sud, en témoigne. On y constate deux mouvements contradictoires : une poursuite de la destructuration de la société locale, traumatisée par une émigration séculaire et l'afflux touristique, et un mouvement d'installation alimenté d'abord pour la contestation de Mai 1968 et maintenant par la crise économique. Les pouvoirs publics se sont efforcés d'orienter et d'accompagner ce mouvement par diverses initiatives dont la création du Bureau d'Accueil des Alpes du Sud. Une évaluation récente a montré la pérennité de ces installations, et leur effet positif sur l'économie et la société locale. Il est maintenant nécessaire de concevoir un système d'appui à la création d'activité avec tous les partenaires institutionnels locaux, pour détecter les candidats, les aider à monter leur projet, rechercher les opportunités de la zone et assurer le suivi de ceux qui créent des activités du moins tant qu'il y aura des candidats pour prendre le risque de s'engager dans la création d'activités.

Summary :

**JOB CREATION IN DESERTIFIED MOUNTAIN ZONES
THE SOUTHERN ALPS EXPERIMENT**

As the urban-industrial society experiences a deepening crisis, it seems possible and profitable to create jobs in hitherto by-passed areas as shown by attempts made in one of the most desertified French areas, the Southern Alps. Two opposite trends are visible : shaken by secular outmigration and by the influx of tourists, the local society continues its destructuration process ; new settlers come in under the influence of May 1968 protest movements and now of the economic depression. This is helped by various public measures including the creation of the Southern Alps Welcome and Promotion Board. A recent evaluation study has shown that settlers have usually been successful and had positive effects on the local society and economy. As long as there is a supply of candidates for business and job creation, it is worthwhile to provide them with supporting services by coordinating all local services and institutions for finding prospective candidate, help them build their projects, explore new opportunities, provide for follow-up support.

La société fondée sur la croissance industrielle centralisée s'enfonce dans la crise. Est-il cependant possible et rentable pour la collectivité de créer des emplois dans les zones à faible densité, notamment celles de montagne ? Existe-t-il des candidats ?

L'étude d'un cas-limite, les Alpes du Sud peut éclairer la question. Dans cette zone particulièrement désertifiée, une politique de revitalisation, accompagnant un mouvement d'installation, a été élaborée progressivement. Cette expérience permet de proposer un système d'appui efficace à la création d'activités dans de telles zones.

**SITUATION DES ALPES DU SUD ET
GENÈSE D'UNE POLITIQUE DE REVITALISATION**

Quelques caractéristiques

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 56 % des terres soit 22 000 km² sont classées en zone de montagne. Composée de plateaux, de moyenne montagne et de haute montagne, cette zone chevauche 5 départements. Quelque 260 000 personnes, l'équivalent d'un simple quartier de Marseille, y vivent. Cette population est en légère croissance. Ce haut pays constitue la partie méditerranéenne de l'arc alpin : elle cumule donc les handicaps, mais aussi les atouts, du relief montagnard et du climat alpin. La disposition anarchique de ce relief rend les communications difficiles hors des axes de la Durance et du Var.

* Responsable du Bureau d'Accueil des Alpes du Sud, 135 rue Saunerie BP 25 04200 Sisteron.

** Etudiant à l'Institut de Géographie Alpine, Grenoble.

Historiquement, ce pays a toujours eu de la peine à nourrir sa population et l'émigration a toujours été une de ses caractéristiques. Le développement industriel et touristique des 100 dernières années a profondément déstructuré sa société et son économie : émigration, déséquilibre de la structure par âge, absence de réseau urbain, désagrégation de la culture locale. La zone littorale urbanisée et industrialisée n'a pas eu d'effet d'entraînement sur le Haut Pays, se contentant d'en aspirer la population et les ressources sans y diffuser d'activité. Plus récemment, elle en fit sa zone de loisirs pour ses résidences secondaires et les séjours de montagne.

Socialement et culturellement, cette société connaît une profonde aliénation : dépendance, absence de conscience collective et de projet de développement, collaboration morbide à sa propre destruction ; mais, à côté de cela, des germes d'un incontestable renouveau culturel et associatif apparaissent laissant envisager une éventuelle mutation profonde.

Paradoxalement, ce pays vide et déstructuré exerce un attrait, parfois une fascination, non seulement sur les touristes, mais aussi sur des personnes qui veulent s'y installer en permanence ; des tentatives d'installation sont menées depuis de nombreuses années par des éléments extérieurs au pays, mais aussi par des jeunes du pays ; l'inversion de la chute démographique constatée lors du dernier recensement s'explique certainement par ce phénomène qui prend un intérêt nouveau avec la crise économique.

Les initiatives publiques de développement

La réponse des pouvoirs publics à la désertification du haut pays fut tardive, tant était forte la croyance dans les effets d'entraînement et les retombées locales de la croissance. Elle fut d'autre part peu cohérente du fait de l'opposition politique existant avant 1981 entre l'Etat et la Région PACA.

L'Etat prétendit, à travers sa politique de la montagne, à la fois offrir un cadre général aux efforts de développement (ce fut le schéma de Massif de 1977), et intervenir pour susciter ou soutenir des réalisations locales (ce furent la « Rénovation Rurale en Montagne », puis le FIDAR, mis en œuvre par le Commissaire à l'Aménagement du Massif).

Démarche d'une grande lucidité, le schéma proposa, après une large concertation, des solutions audacieuses. Le discours de Vallouise du Président de la République sembla sceller l'engagement de l'Etat pour une véritable politique de la Montagne. Au niveau de la mise en œuvre, la Directive Nationale pour la Montagne et la procédure des Unités Touristiques nouvelles (UTN) permirent de canaliser le mouvement de construction et de développement touristique. En matière de création d'activité, la DATAR « parachuta », en 1978, une équipe chargée d'appuyer les projets d'installation, le Bureau d'Accueil et d'Information des Alpes du Sud, travaillant sur l'ensemble du Massif. Cette équipe épaula quelques structures de développement local (syndicats, parcs nationaux ou régionaux) et surtout finança des projets ponctuels de développement, en essayant de privilégier les projets économiques : ateliers relais, rénovation de bâtiments communaux, organisations commerciales, développement pastoral, etc.).

Par ailleurs un cofinancement du fonds social européen et du FIDAR permit de lancer des actions de formation à la polyvalence sur plusieurs années. Enfin l'Etat et la Région se mirent d'accord pour lancer en 1982 une « Mission Alpine pour l'insertion des jeunes » dans le cadre de la politique d'insertion des jeunes.

La Région lança, pendant la même période, une politique de développement local pour l'ensemble de son arrière-pays, sans distinguer la zone de montagne du reste de la zone rurale. Il s'agissait de pousser les communes à se grouper en ensembles complémentaires, de les aider, par la mise à disposition d'un technicien, à élaborer un programme de développement qui fit ensuite l'objet d'une convention avec la Région : une trentaine de PLAC (1) furent ainsi progressivement lancés, avec des effets d'entraînement très variables sur le milieu. Par ailleurs, une politique de soutien à l'agriculture permit de financer de nombreuses réalisations dans le Haut-Pays.

D'autres initiatives se manifestèrent pendant la même période de la part de divers partenaires professionnels ou associatifs.

Mais ces tentatives, mal coordonnées et venant de plus souvent de l'extérieur du milieu, n'ont pas toujours eu un impact très positif sur la société des Alpes du Sud : ignorance de beaucoup, incompréhension de certains, réserve ou scepticisme de la plupart.

D'autre part, les clivages politiques empêchèrent beaucoup de mesures complémentaires prises par l'Etat, la Région et les Départements de porter tous leurs fruits. Ce n'est qu'à l'opiniâtreté et à l'ouverture d'esprit de certains

1. Plan local d'aménagement concerté.

agents de développement que l'on doit la collaboration de fait qui s'est établie entre beaucoup de réseaux, parfois à l'insu des institutions employeurs. Enfin, les moyens mis en œuvre, s'ils n'étaient pas négligeables, demeuraient très précaires et se trouvaient remis en cause à chaque nouvel exercice budgétaire.

En ce sens, le **Contrat de Plan sur la Montagne**, entre l'Etat et la Région, constitue un espoir car il définit des objectifs et choisit des actions communes aux deux principaux partenaires pour la durée du Plan, notamment dans le domaine de la création d'activités.

LES NOUVEAUX INSTALLÉS ET LEUR IMPACT

La plupart des mesures pour favoriser la création d'activités sont relativement récentes. Il paraît donc difficile d'évaluer les effets, tant du point de vue des créateurs d'activités que de l'ensemble de la société montagnarde.

Une démarche d'évaluation

Face à cette absence de repères, le Bureau d'Accueil a proposé de réaliser, à l'occasion d'un travail universitaire, une enquête visant à évaluer l'action en faveur de l'installation d'actifs dans les Alpes du Sud. Il s'agissait de rechercher tous les installés figurant sur les archives du Bureau d'Accueil et de leur poser un certain nombre de questions à l'occasion d'une enquête par correspondance leur garantissant l'anonymat.

Bien que le champ de l'étude soit limité aux installations réalisées par le Bureau depuis sa création (1978 à 1983), les résultats obtenus sont susceptibles de fournir des éléments de réponse plus généraux.

Le poids démographique des nouveaux installés

La première constatation c'est que la création d'activités en zone dévitalisée est chose possible. Depuis 1978, le Bureau d'Accueil et d'Information des Alpes du Sud a enregistré près de 300 installations, dont plus de 250 ont entraîné la création d'une activité nouvelle.

En outre ces installations font preuve d'une certaine pérennité, contrairement à certains a priori. Plus de 80 % des installés recensés ont été retrouvés poursuivant, pour la plupart, l'activité engagée lors de leur installation. Le nombre annuel d'installations a cru rapidement les premières années ; depuis 3 ans il plafonne à 60 familles par an, soit environ 170 personnes nouvelles (chaque famille enquêtée comptant en moyenne 2,87 personnes). Il s'agit d'une population relativement jeune, comportant 55 % d'actifs, mais avec un comportement peu nataliste.

S'il est difficile d'apprécier l'impact démographique exacte de ces installations, on peut toutefois les rapprocher des résultats encourageants du dernier recensement : augmentation de 20 000 habitants de la population de la zone de montagne entre les deux recensements ; solde migratoire positif et croissant, surtout dans les communes rurales des Alpes-de-Haute-Provence : + 2,51 %/an, et des Hautes-Alpes : + 1,43 %/an.

Leur impact économique et social

L'impact social de cette population paraît indéniable même s'il est souvent conflictuel. Ainsi près de deux tiers des installés participent à l'animation d'associations ; cette participation constitue généralement une réponse aux carences du milieu en services et elle aboutit parfois à des réalisations concrètes, (cantine scolaire, circuit de cinéma itinérant, groupement d'achat...).

Cette attitude marque le désir de s'engager dans le cadre du développement du pays. Ne possédant pas les mêmes contraintes sociales que les personnes originaires des Alpes du Sud, en raison de leurs origines géographiques et culturelles, les nouveaux installés semblent capables d'enrayer le délabrement social de la société des Alpes du Sud : leur opposition catégorique à l'encontre des fermetures de classes constitue peut-être la meilleure illustration de ce phénomène. Quant aux fonctions municipales, 20 % d'entre eux ont brigué un mandat aux dernières élections et plus de la moitié l'ont obtenu.

Globalement 83 % considèrent que leur insertion sociale est plutôt favorable, le reste l'estimant médiocre ou mauvaise. Mais la réserve que manifeste encore la majorité de la société traditionnelle vis-à-vis de cette nouvelle population explique qu'une partie d'entre elle ait constitué des réseaux de solidarité entre nouveaux venus.

Au niveau économique, les personnes rencontrées sont avant tout créatrices d'activités, puisque la plupart ont effectivement créé leur propre activité : 66 artisans, 21 PMI, 55 agriculteurs ou éleveurs, 17 commerçants, 21 activités d'accueil et 16 professions libérales, plus 54 salariés ont ainsi été recensés, certains ayant un effet multiplicateur en matière d'emploi (une cinquantaine ont été créés). Les nouveaux installés ont par ailleurs participé à la restructuration économique en suscitant la création de groupements de producteurs, tant en agriculture que dans le secteur artisanal, destinés généralement à faciliter la commercialisation directe des produits. Cette démarche semble obéir à deux motifs : d'une part, la plupart des petits producteurs désirent commercialiser eux-mêmes leurs produits sur le marché, afin d'en obtenir un meilleur rapport financier. Ils s'orientent donc vers des procédés de commercialisation directe qu'ils organisent parfois collectivement. D'autre part, la majorité des productions des nouveaux installés n'étant pas classique, du moins pour le massif, l'intégration à des groupements existants est souvent impossible. Un exemple est fourni par la création d'une association des « Artisans et Paysans des Alpes du Sud » qui se consacre à la mise en place de points de vente proposant un choix des produits de ses adhérents. L'engagement que réclame la réalisation de telles actions explique sans doute que les nouveaux installés s'impliquent très rarement dans l'animation des organisations professionnelles plus classiques (Chambres consulaires, syndicats professionnels...). Les seules relations observées dans ce domaine demeurent ponctuelles, obéissant à des motifs précis et susceptibles de déboucher sur des réalisations concrètes ; on peut parler d'utilisation de ces structures par les nouveaux installés plutôt que d'une véritable participation de leur part.

D'ailleurs, ces organisations ne semblent pas toujours prêtes à soutenir des expériences novatrices et originales, concurrençant parfois les activités en place.

VERS UN SYSTÈME D'APPUI À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Au niveau du discours tous les partenaires sont d'accord : élus locaux, autorités administratives, organisations professionnelles, tous proclament qu'il faut installer des jeunes en zone de montagne ; le Contrat Etat Région sur la montagne en fait d'ailleurs un des objectifs du Plan.

L'expérience montre que la mise en œuvre d'une telle politique n'est pas évidente, qu'elle nécessite une convergence d'initiatives, une « synergie » d'un nombre important de partenaires institutionnels : les administrations d'Etat, les collectivités locales et leurs organisations intercommunales, les différentes chambres et leurs services d'assistance

technique, des associations diverses. Or ces partenaires n'ont que peu d'habitudes de collaboration : ce sont plutôt les préventions, les chasses gardées et les incompréhensions qui dominent. Le montage d'un réseau d'appui à la création d'activité exige donc au préalable un harassant travail institutionnel, dont le résultat n'est jamais définitivement acquis.

Ce réseau doit assurer un certain nombre de fonctions complémentaires entre elles : assurer des conditions favorables à la création d'activités ; rechercher les opportunités de la zone ; détecter les candidats ; aider au montage de projets ; suivre la mise en œuvre des projets.

Assurer des conditions favorables à la création d'activités

Il s'agit de compenser les handicaps de la montagne par d'autres mesures ou facilités la rendant attractive pour ceux qui y sont ou ceux qui veulent y venir.

Facilités financières : Un régime d'aides à l'installation particulièrement favorable a été mis en place par la Région pour l'artisanat et l'industrie ; en agriculture, la politique nationale de la montagne permet d'attribuer une dotation majorée. On peut toutefois s'interroger sur les seuils d'attribution de ces mesures ; au delà du premier emploi pour l'artisanat et l'industrie alors que, dans leur majorité, les candidats s'installent seuls au début ; au delà de la SMI pour la DJA alors que la majorité s'installe sur des surfaces très faibles du fait du blocage du foncier.

D'autre part, l'intervention publique ne change rien au comportement des banques qui ont tendance à suspecter tout projet novateur et à exiger des garanties que beaucoup de candidats n'ont pas ; les pouvoirs publics sont ainsi parfois amenés à se substituer à elles en créant des fonds départementaux de développement ou des sociétés de prise de participation. Plus généralement il y a lieu de s'interroger sur les mécanismes possibles de mobilisation de l'épargne locale pour les projets locaux de développement, mécanismes expérimentés dans d'autres zones rurales.

Facilités immobilières : Dans une société traumatisée par la pression touristique, l'immobilier n'est pas disponible : il est conservé à des fins spéculatives, ou vendu pour la résidence secondaire. Or, les créateurs d'activités en ont besoin pour leur travail, et pour loger leur famille. Les pouvoirs publics vont donc devoir intervenir pour libérer et aménager des locaux ; la future loi sur la montagne prévoit un droit de réquisition pour les maires. Sans attendre, les communes ont été poussées, par des incitations financières nationales et régionales, à mobiliser leur propre patrimoine pour aménager locaux et ateliers : écoles désaffectées, anciennes cures, anciens bâtiments de l'EDF ont ainsi été aménagés en logements communaux ou ateliers relais.

Cette politique a toutefois trouvé ses limites pour le foncier agricole, où l'intervention des communes pour acheter le foncier n'a été que ponctuelle. A terme, elle se heurterait à l'épuisement du patrimoine immobilier communal, si le secteur privé ne prend pas le relais.

Facilités pour la formation : Les besoins de formation des personnes porteuses de projets sont divers et dispersés ; la réponse des organismes classiques de formation a été souvent inadaptée. L'aide du Fonds Social Européen et du FIDAR a permis toutefois de monter des formations à la pluriactivité très décentralisées. Dans le domaine artisanal, les Contrats Installation Formation Artisanale (CIFA) permettent une formation personnalisée tournée vers l'installation. Plus généralement, l'adéquation de la formation exige un assouplissement des normes et une

adaptation permanente des formations proposées aux projets et aux marchés de la zone de montagne.

Explorer les opportunités des Alpes du Sud

Sur quels créneaux peut-on créer des activités ? Si certains candidats arrivent avec leur « créneau », cela ne dispense pas d'une réflexion sur les potentialités locales de développement des Alpes du Sud visant à détecter les domaines possibles de création d'activités en fonction du marché et des ressources locales. La réflexion sur les « filières » s'est révélée décevante chaque fois qu'elle n'était pas menée à partir de projets précis ; par contre il est apparu intéressant de faire réaliser l'exploration de certains secteurs par la personne ou le groupe intéressés par une création d'activité dans ce secteur, les pouvoirs publics restant propriétaires des résultats en cas de renonciation. Cette méthode a déjà permis des créations dans le domaine de la transformation du bois (charbon de bois, menuiserie) et de l'agro-alimentaire ; une autre est en cours sur le télétravail. Le financement de ces missions est public (FIDAR, programme micro-initiatives de la Délégation à l'Emploi, Région), la mise en œuvre pouvant être confiée au Bureau d'Accueil, à des Syndicats de Communes, des Chambres, des associations spécialisées ou des bureaux d'étude privés, pourvu que les résultats soient mis dans le domaine public.

Quant aux possibilités d'installation, il faut en avoir une connaissance précise pour les proposer aux « candidats » : locaux, logements et terrains disponibles, entreprises, fonds de commerce et exploitations à reprendre, offres d'emplois...

S'agissant d'une zone immense, seul un travail en réseau s'avère efficace et il importe là aussi de mobiliser dans ce réseau des techniciens des syndicats de communes, élus locaux, militants associatifs, organisations professionnelles, le Bureau d'Accueil se limitant à animer ce réseau et à y faire circuler l'information.

Détecter les candidats à la création d'activités

Les créateurs potentiels d'activités peuvent être des individus ou des groupes, originaires du pays, ou de l'extérieur. Sachant qu'ils constituent le « facteur rare » de l'opération, il s'agit de tisser un réseau qui n'en laisse échapper aucun et de mener une prospection pour en attirer de l'extérieur, notamment dans les domaines industriel et artisanal. Les actions en ce sens peuvent être multiples : annonces dans la presse spécialisée, reportages sur les installations réussies, stands dans certains salons, ou foires, dépouillement de fichiers de créateurs d'entreprises, bulletin spécialisé du Bureau d'Accueil...

Si le vivier des candidats recensés au Bureau d'Accueil se renouvelle régulièrement, il est toujours nécessaire de l'étoffer dans les domaines les plus prometteurs, de l'artisanat et des PMI.

Ces fonctions de promotion et de détection exigent la collaboration de la Région, dont la politique de promotion doit distinguer son haut pays, des administrations d'Etat, des organismes consulaires et des collectivités locales qui ont des contacts avec certains créateurs potentiels. Certaines de ces actions sont coûteuses (présence aux foires et salons) d'autres exigent simplement une attention toujours en éveil des différents partenaires.

Aides au montage de projets

Rien ne doit être rejeté parmi les projets, quelle que soit la branche d'activité, le niveau d'élaboration, la formule juridique ou la taille du projet. Or le réseau habituel des

techniciens consulaires a souvent de la peine à sortir des formes classiques d'entreprise ou d'exploitation (individuelle, commerciale, travaillant sur des créneaux connus...). Il va avoir de la peine à envisager des formes relevant par exemple de la polyactivité, de l'économie sociale, ou portant sur des techniques ou des formes d'organisation inhabituelles ; ceci d'autant plus qu'il va souvent falloir partir de projets très sommaires, parfois d'idées, pour aboutir, quelquefois sur des mois, à un projet cohérent d'entreprise.

Il faudra mettre en œuvre d'abord une pédagogie et une capacité d'écoute, mais aussi des informations juridiques, techniques, financières, immobilières et commerciales. Si le Bureau d'Accueil des Alpes du Sud a été tout spécialement créé pour remplir cette mission, il n'en a pas le monopole et cherche à associer techniciens consulaires, boutiques de gestion, Union régionale des Scoop, Association des Ages, etc., à cette fonction.

Suivre la mise en œuvre des projets

La réussite d'une création d'activités nécessite à la fois un suivi technique et économique et une bonne insertion locale. Le suivi technique et économique relève normalement du personnel des chambres, le Bureau d'Accueil restant disponible pour des missions de suppléance. Il apparaît que ce suivi ne doit pas être imposé : il faut simplement que le nouvel entrepreneur puisse trouver, à sa demande, des interlocuteurs pour aborder les problèmes financiers, techniques ou commerciaux qui se poseront au cours de la vie de son entreprise.

L'insertion de projets économiques dans une société locale largement déstructurée reste problématique et nécessite une action très volontariste. Elle prend tout son sens lorsque le dynamisme souvent importé vient renforcer un dynamisme local. L'expérience montre qu'une information préalable des candidats à l'installation sur la société locale est utile et leur permet d'adopter une attitude plus ouverte, surtout s'ils viennent de l'extérieur. Mais localement ce sont les élus locaux, leurs techniciens, et les associations locales qui ont le rôle le plus déterminant : ce sont eux qui peuvent débloquer le problème du logement et du local, régler des questions de scolarité et de services, et plus généralement faciliter l'insertion dans la vie locale.

* *
*

Le système décrit ci-dessus n'a de sens que si le désir de création et d'installation dans les Alpes du Sud se maintient : certes les interventions publiques peuvent aider ce mouvement à aboutir, elles ne peuvent le créer. Qu'arriverait-il s'il n'y avait plus de candidats à l'installation, si plus personne n'acceptait de mobiliser son temps et son patrimoine, de prendre des risques pour vivre et produire dans ce pays ? Certes le désir d'installation s'est maintenu depuis plusieurs années, tout en se transformant : alimenté par l'idéologie de mai 1968 dans les années 1970, il l'est maintenant par la crise économique : plusieurs centaines de projets sont suivis par le Bureau d'Accueil, mais un certain tassement des candidatures intéressantes y est néanmoins constaté. Y a-t-il là les prémices d'un tarissement ? A moins que de nouveaux chocs imprévisibles ne relancent l'esprit créatif dans notre société.

BIBLIOGRAPHIE

- CHEMERY J.B. (1984). - Tentative d'évaluation de l'action du Bureau d'Accueil et d'Information des Alpes du Sud en faveur de l'installation.
DATAR (1979). - Schéma d'Orientation et d'Aménagement du Massif des Alpes du Sud. Documentation Française.